RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
24-05-2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
24-05-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	29
PRÉSENTS	:	21
VOTANTS	:	28

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2023-05 31- **N°35**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

08 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme VIGNAS	donne pouvoir à	Mme MARQUES
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme PIN	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme FABRE	donne pouvoir à	M. DIAZ
M. BEL ANGE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absent non représenté :
Madame Marilyne NGANTCHUE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE **Tél 01 69 89 52 52**
Fax 01 69 89 52 53 - site : www.saintry-sur-seine.fr – e-mail : direction.generale@saintry.fr

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L. 2121-25.

VU le règlement intérieur approuvé par délibération n°2020-30-09 – N°03 lors du Conseil municipal du 30 septembre 2020 ;

VU la nécessité de pouvoir organiser un débat respectueux des droits des élus municipaux ;

VU la nécessité d'assurer la bonne tenue de la séance et de rendre efficient les débats qui s'y déroulent.

VU la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal adoptée par délibération 2023-20- 03-N°20.

VU les observations du préfet de l'Essonne dans son courrier du 3 mai 2023 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver les modifications du règlement intérieur ;

Après avoir pris connaissance du projet de modifications du règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

PROPOSE d'approuver les modifications du règlement intérieur du Conseil municipal ;

CONSIDERANT le dépôt d'un amendement n°2023-05-31 N°15 par les élus d'opposition du groupe ALTERNATIVE CITOYENNE ci-annexé qui a pour objet le retrait du projet de délibération ;

CONSIDERANT le résultat du vote de cet amendement à main levée, 22 voix contre l'amendement et 6 voix pour l'amendement ;

CONSIDERANT le rejet de l'amendement n° n°2023-05-31 N°15 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil municipal ci-annexé.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 mai 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE - 91250 ESSONNE -